



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/17  
3 juin 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 – 9 juillet 2004

**RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

Aperçu

1. Ce document est déposé dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre. Les rapports des agences bilatérales et des agences d'exécution sur ces projets sont à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande.

2. La Section I traite des projets présentant des retards de mise en œuvre et sur lesquels des rapports ont été exigés; la Section II présente les projets sur lesquels des rapports de situation ont été exigés et dont la mise en œuvre est lente; la Section III regroupe les projets dont les agences d'exécution ont proposé l'annulation. La Section IV examine l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

**Section I : Projets présentant des retards de mise en œuvre**

3. 81 projets en cours ont été classés dans cette catégorie : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation du projet. La Banque mondiale compte 41 projets dans cette catégorie, le PNUD 19, le PNUE 6, l'ONUDI 5 et les agences bilatérales 10. Un rapport du Japon (1 projet) n'était pas arrivé au moment de la rédaction du présent document.

4. Les agences d'exécution et les agences bilatérales ont classé les causes de retards dans la mise en œuvre de ces projets en 7 catégories (A à G).

5. Le Tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Le nombre total des causes de retards dépasse le nombre de projets présentant des retards car, dans certains projets, les retards étaient imputables à plusieurs causes. Il ressort du Tableau 1 que la plupart des retards sont imputables à l'entreprise bénéficiaire (40) et à des événements externes (22).

Tableau 1**CATEGORIES DE RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		Canada	France	Allemagne	Japon	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou exécutantes					19				19
B	Entreprise		2			29	9			40
C	Raisons techniques					7	5		2	14
D	Gouvernement		1			3	5		1	10
E	Externes					20	2			22
F	Décisions du Comité exécutif									0
G	Ne s'applique pas						3		2	5
N/A	Non disponible	3		3	1			6		13

Progrès dans l'élimination des causes de retards

6. Les agences ont signalé des progrès divers à cet égard. Sept des projets présentant des retards à la 42<sup>e</sup> réunion ont été achevés et 2 projets ont réalisé des progrès en avançant d'un objectif à un autre ou par l'élimination du retard dans la mise en oeuvre. Ces projets peuvent être considérés comme revenus à la normale et n'auront donc plus à fournir de rapports; la date d'achèvement indiquée dans les rapports périodiques remis à la 40<sup>e</sup> réunion servira pour les prochaines évaluations des retards.

Projets présentant certains progrès

7. 42 projets se retrouvent dans cette catégorie et continueront à faire l'objet d'une surveillance. Cependant, il convient de noter que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance conformément à la Décision 32/4 et demeurer sur la liste des projets à surveiller, quelle que soit l'étendue des progrès réalisés d'ici leur achèvement final.

Projets avec des échéances

8. Deux des 15 projets pour lesquels la 42<sup>e</sup> réunion avait fixé des objectifs et des échéances ont atteint l'objectif fixé. Quatre projets remplissent les critères d'annulation automatique et sont présentés dans la Section III. Pour les trois projets suivants, le dépôt d'un rapport confirmant la réalisation des objectifs, est attendu à la réunion du Comité exécutif.

Agence	Code	Titre du projet	Échéance de l'objectif
PNUD	CPR/FOA/28/INV/291	Élimination du CFC-11 par conversion à une technologie au n-pentane dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide à Purification Equipment Factory	Il semble que l'échéance, à savoir la date de la 43 <sup>e</sup> réunion, ne sera pas respectée. Si le projet est annulé automatiquement, le Comité devrait prendre note du montant approuvé de 262 738 \$US sur le budget total de 516 780 \$US et comptabiliser l'élimination de 66 tonnes PAO par ce projet depuis la livraison des équipements. Toutefois, le Comité pourrait prendre note que le PNUD et le Gouvernement de la Chine tenteront de récupérer les équipements pour les utiliser ailleurs.
PNUD	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited	L'échéance fixée pour ce projet est la 43 <sup>e</sup> réunion, date à laquelle le PNUD devrait avoir envoyé une mission d'inspection en Tanzanie.
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd.	L'échéance fixée pour ce projet est la 43 <sup>e</sup> réunion, date à laquelle le PNUD devrait avoir envoyé une mission d'inspection en Tanzanie.

9. Les deux projets en Tanzanie (URT/FOA/31/INV/13 et URT/FOA/26/INV/11) faisaient face à une annulation automatique si l'inspection finale n'avait pas lieu d'ici la 42<sup>e</sup> réunion, puis d'ici la 43<sup>e</sup> réunion. Le Secrétariat du Fonds n'a pas recommandé l'annulation du projet à la 42<sup>e</sup> réunion parce que le PNUD avait indiqué qu'il planifiait la mission d'inspection en même temps

que d'autres projets dans la région pour économiser des coûts. Le PNUD a indiqué qu'il ferait rapport sur l'achèvement de ces projets à la 43<sup>e</sup> réunion.

Projets ne présentant aucun progrès - lettre d'annulation éventuelle

10. Les projets qui pour une première fois ne signalent aucun progrès, figurent au Tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle pour ces projets.

Tableau 2

**PROJETS SANS PROGRES**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
France	SYR/REF/29/INV/56	Réduction des émissions de CFC dans la climatisation centrale	143 000	8 251
Allemagne	ALG/FOA/32/INV/45	Conversion de SOFTPM, Choupot Oran à la technologie au DCL	498 400	480 700
Allemagne	ALG/FOA/32/INV/46	Conversion de Matelas Souf à la technologie au DCL	561 379	540 530
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers, Neba S.A.	686 370	398 318
BIRD	CPR/FOA/27/INV/284	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Shanghai Shenyin Polyurethane Baoshan Plant	473 480	332 256
BIRD	CPR/FOA/27/INV/285	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Chengdu Jinjiang Foam General Plant	554 470	438 682
BIRD	CPR/FOA/29/INV/322	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Handan Fuxing Jiahe Foam Plant	515 970	422 775
BIRD	CPR/FOA/31/INV/362	Conversion du CFC-11 à la technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à Nantong Xinyuan Foam Plant	510 860	89 380
BIRD	CPR/REF/28/INV/298	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HCFC-22 dans la fabrication de petits compresseurs de type ouvert à l'usine de machinerie commerciale de Wuhan	1 457 583	1 097 365
BIRD	CPR/REF/28/INV/300	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HCFC-22 dans la fabrication de petits et moyens compresseurs de type ouvert à l'usine de machinerie commerciale de Zhejiang	1 710 295	1 292 800
BIRD	CPR/REF/28/INV/303	Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HCFC-22 dans la fabrication de compresseurs semi-hermétiques à Yueyang Hengli Air-Cool Equipment Co. Ltd.	1 951 757	1 295 580
BIRD	IND/REF/22/INV/126	Conversion à l'agent de gonflage au cyclopentane et au frigorigène R-600 ou HCF-134a dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Voltas Ltd.	3 178 431	2 181 476
BIRD	PAK/REF/23/INV/21	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Singer Pakistan Ltd.	205 893	171 924
PNUD	IND/ARS/28/INV/221	Élimination du CFC par la substitution de PAH à Syncaps	161 518	115 215
ONUDI	MOR/FUM/34/INV/44	Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans la production de tomates (première tranche)	400 000	4 262

Projets ne présentant aucun progrès depuis deux réunions consécutives du Comité exécutif

11. Lorsqu'un projet est classé dans cette catégorie et que l'agence ne déclare aucun progrès à deux réunions consécutives du Comité exécutif, les agences d'exécution devraient fixer une échéance, en pleine coopération avec le Gouvernement concerné, pour la réalisation du prochain objectif, sachant que si l'objectif n'est pas atteint, le projet sera annulé automatiquement. Dans certains cas, les objectifs ont déjà été fixés avec des échéances d'évaluation lors de futures réunions du Comité exécutif comme c'est le cas pour le projet de mousses de la Banque mondiale en Chine et pour le projet global du PNUE pour les PME. Les agences d'exécution ont soit fourni des objectifs assortis d'une échéance ou communiqueront les objectifs et les échéances des projets suivants lors de la réunion:

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectif
BIRD	ARG/SOL/28/INV/91	Conversion du MCF, utilisé comme solvant, à un agent de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA and Buffalo, S.A.	216 717	85 085	Signature des ententes d'ici juillet 2004
BIRD	CPR/FOA/20/INV/179	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible (plaques) à Chengdu Plastics No. 7	301 000	265 944	Installation des équipements d'ici septembre 2004. (Décision 42/15)
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/112	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME	40 000	20 000	Achèvement du projet d'ici le 1 avril 2005. (Décision 42/15)

**Section II: Projets tenus de présenter des rapports de situation**

12. Bien que les projets de renforcement des institutions, de stockage des halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage et de démonstration ne soient pas assujettis aux procédures d'annulation, le Comité exécutif a néanmoins décidé de continuer à les surveiller, au besoin (Décision 36/14 b)). Les agences ont signalé des progrès dans tous ces projets, à l'exception du projet de plan de gestion des frigorigènes à Saint-Kitts et Nevis, pays jugé en situation de non-conformité par les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> Réunions des Parties.

**Section III : Projets dont l'annulation éventuelle est proposée à la 43<sup>e</sup> réunion**

13. Les projets sont annulés, soit d'un commun accord entre les agences d'exécution et les pays concernés, soit selon les procédures d'annulation de projet qui prévoient l'annulation automatique lorsque les objectifs ou les échéances ne sont pas respectés. Les activités de préparation de projet sont annulées à la suggestion des agences d'exécution.

Annulation d'un commun accord

14. Il n'y a eu aucune annulation d'un commun accord entre le pays et l'agence d'exécution concernée.

Projets annulés automatiquement conformément à la Décision 38/8

15. Les agences d'exécution ont signalé que les quatre projets qui figurent au Tableau 3 devraient être annulés automatiquement puisque les objectifs et les échéances convenus n'ont pas été respectés. La raison de l'annulation du projet est précisée dans la Décision 40/16 b) afin que le Comité exécutif puisse en tenir compte dans ses décisions d'annulation de projet. L'élimination réalisée par ces projets a été comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b).

Tableau 3

**PROJETS ANNULÉS AUTOMATIQUEMENT**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO comptabilisée	Observations
PNUD	MOR/FOA/22/INV/08	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Richbond S.A.	470 625	425 316	0,0	Objectif de signature de l'entente non réalisé – Annulation automatique
PNUD	MOR/FOA/23/INV/13	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Salidor S.A.	299 000	296 775	0,0	Objectif de signature de l'entente non réalisé – Annulation automatique
PNUD	MOR/FOA/23/INV/19	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Mousse d'Or S.A.	280 350	280 350	0,0	Objectif de signature de l'entente non réalisé – Annulation automatique
PNUD	MOR/FOA/25/INV/22	Conversion à la technologie au DCL dans la fabrication de mousse flexible (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Comfort	490 200	485 483	0,0	Objectif de signature de l'entente non réalisé – Annulation automatique

16. Tel que requis par la décision concernant les projets marocains relatifs au dioxyde de carbone liquide (DCL) (Décision 42/15), le Chef du Secrétariat a envoyé une lettre au Gouvernement du Maroc pour l'informer de la nécessité de mettre en œuvre les projets, de l'exigence d'accord contenue au paragraphe 12 (qua) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/15/Add.1 et du fait qu'à défaut de signature par l'une ou l'ensemble des sociétés d'ici le 15 avril 2004, les projets seraient annulés automatiquement.

17. La décision exigeait aussi le dépôt par le PNUD à la 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif d'un rapport de situation, incluant les explications nécessaires. Une copie de ce rapport est annexée au présent document. Au lieu d'une élimination complète de la consommation de CFC-11 par le Maroc d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le document du PNUD conclut que le Comité exécutif pourrait examiner si ce nouvel élément pourrait constituer une base pour la poursuite des discussions dans ce domaine.

#### Section IV : Incidence des projets retardés et annulés sur la conformité

18. L'annulation des projets n'a pas d'incidence sur la conformité puisque les entreprises peuvent utiliser des alternatives sans SAO avec les équipements fournis par le Fonds multilatéral et que le Gouvernement du Maroc a indiqué qu'il éliminerait complètement la consommation de CFC-11 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### Projets avec des retards de mise en œuvre

19. Parmi les 26 pays qui comptent des projets présentant des retards de mise en œuvre, un seul a été trouvé en situation de non-conformité par la XV<sup>e</sup> réunion des Parties par rapport à une mesure de réglementation : la Libye (communication des données et Annexe A1).

20. Le PNUD a indiqué, cette année encore, que ses deux projets de mousse en Libye ont enregistré certains progrès. Dans le cas du projet Sebha (LIB/FOA/32/INV/05), les équipements de rénovation ont été commandés et des bons de commande ont été émis pour des équipements neufs dans le projet de Ben Ghazi (LIB/FOA/32/INV/08), suite à la mission convenue en mars 2004.

#### RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif pourrait envisager:

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par le Canada, la France, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution, tels que contenus dans le document sur les projets présentant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/17).
2. Prier le Gouvernement du Japon de remettre, de toute urgence, son rapport sur les projets présentant des retards de mise en œuvre.
3. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
4. Adopter les objectifs et les échéances indiqués dans le tableau suivant :

Agence	Code	Titre du projet	Objectif et échéance
BIRD	ARG/SOL/28/INV/91	Conversion du MCF, utilisé comme solvant, à un agent de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA and Buffalo, S.A. en Argentine	Signature des ententes d'ici juillet 2004.

Agence	Code	Titre du projet	Objectif et échéance
BIRD	CPR/FOA/20/INV/179	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible (plaques) à Chengdu Plastics No. 7 en Chine	Installation des équipements d'ici septembre 2004. (Décision 42/15)
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/112	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME	Achèvement du projet d'ici le 1 avril 2005. (Décision 42/15)

5. Examiner les rapports déposés à la réunion concernant les projets suivants afin d'établir s'ils justifient une annulation ou toute autre mesure appropriée :

Agence	Code	Titre du projet	Observations
PNUD	CPR/FOA/28/INV/291	Élimination du CFC-11 par conversion à une technologie au n-pentane dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide à Purification Equipment Factory, en Chine	[Prendre note éventuellement du montant approuvé de 262 738 \$US sur le budget total de 516 780 \$US et comptabiliser l'élimination de 66 tonnes PAO par ce projet depuis la livraison des équipements, selon la Décision 39/13 b). Toutefois, le Comité pourrait prendre note que le PNUD et le Gouvernement de la Chine tenteront de récupérer les équipements pour les utiliser ailleurs.]
PNUD	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited, en République unie de Tanzanie	[Prendre note éventuellement de l'achèvement de ces deux projets et des autres projets présentant des retards de mise en œuvre et dont l'achèvement a été communiqué lors de cette réunion]
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd., en République unie de Tanzanie	[Prendre note éventuellement de l'achèvement de ces deux projets et des autres projets présentant des retards de mise en œuvre et dont l'achèvement a été communiqué lors de cette réunion.]

6. Prendre note de l'annulation automatique des projets suivants :

- a) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Richbond S.A. au Maroc (MOR/FOA/22/INV/08), avec un décaissement de 425 316 \$US sur le montant de 470 625 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 150 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.
- b) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Salidor S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), avec un décaissement de

296 775 \$US sur le montant de 299 000 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 48 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à non réalisation de l'objectif convenu.

- c) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Mousse d'Or S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/19), avec un décaissement de 280 350 \$US sur le montant de 280 350 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 45 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b) ; l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.
- d) Conversion à la technologie au DIOXYDE DE CARBONE LIQUIDE dans la fabrication de mousse flexible (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Comfort au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), avec un décaissement de 485 483 \$US sur le montant de 490 200 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 90 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.





**REPORT OF UNDP ON THE MOROCCAN FOAM SECTOR PROJECTS  
CONVERTING TO THE LIQUID CARBO DIOXIDE (LCD)  
TECHNOLOGY -- DECISION 42/15 (i)**

**PRESENTED TO THE 43<sup>rd</sup> MEETING OF  
THE EXECUTIVE COMMITTEE**

**United Nations Development Programme**

**10 May 2004**



## **REPORT OF UNDP ON THE MOROCCAN FOAM SECTOR PROJECTS CONVERTING THE LCD TECHNOLOGY (DECISION 42/15 (i))**

### **A. Introduction.**

This report is prepared in line with recommendation (vi) of Decision 42/15 (i) of the Executive Committee relating to the Moroccan Flexible Foam projects that used LCD as replacement technology. The decision reads as follows:

- (i) To note with appreciation the efforts made by UNDP, the Secretariat, the Ministry of Industries, Commerce and Telecommunications (MICT) and all other stakeholders in trying to reach an agreement;*
- (ii) To take note of the report of UNDP against the background of the information provided in paragraphs 12 (bis) to 12 (quin) of document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/15/Add.1;*
- (iii) That the proposed agreement mentioned in paragraph 12 (qua) of document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/15/Add.1 could be considered on an exceptional basis as a suitable way of continuing the implementation of the projects, on condition that each company signed the agreement by 15 April 2004;*
- (iv) To request the Chief Officer to send a letter to the Government of Morocco notifying it of the need to implement the projects;*
- (v) That, in the event the agreement remained unsigned by any or all of the companies by 15 April 2004, the projects would automatically be cancelled;*
- (vi) To request UNDP to submit a status report with the necessary explanations to the Executive Committee at its 43rd Meeting.*

***(Decision 42/15)***

### **B. Progress since the 42<sup>nd</sup> meeting of the Executive Committee.**

While the Government has been advised officially about Decision 42/15 by the Multilateral Fund Secretariat, UNDP through its consultants, also has contacted them to remind them about the 15 April deadline and the consequences in case any of the six enterprises would fail to sign the proposed agreement.

On the 15<sup>th</sup> of April 2004, UNDP received a fax from the Government which is attached to this report. It also annexed the proposed agreement, but only four out of six enterprises have signed (Sodiflex, Bonbino, Mousse d'Or and Salidor). As such, the condition as per ExCom decision 42/15 (v) has not been fulfilled.

The Government's letter also states that the four enterprises that did sign the agreement had invested their own funds into the project, and that they are keen to continue the project with the additional funding proposed under the agreement and for the proposed 2-year extension period that had been envisaged.

The reason why it was deemed important that all six enterprises would sign on to the agreement is related to market consideration in the polyurethane foam sector. Indeed, it has already occurred before that some enterprises were close to project completion, but unwilling to sign the Hand Over Protocol (HOP) to officially acknowledge completion and state that they would no longer use CFC's. They did so citing the fact that one or more enterprises in the country would continue to produce foams with CFC's and that this would constitute unfair competition in the local market. It so happens that the market share of the two enterprises that did not sign the proposed agreement (Dolidol and Richbond) corresponds to about 80% of the flexible polyurethane market in Morocco.

Another letter was received from the Government on 10 May 2004 (date that this report is written), and this letter is also attached. A new element is provided in this letter (last paragraph) as the Government commits itself to completely eliminate the consumption of CFC-11 in the flexible polyurethane sector as of 1 January 2005. This new element would alleviate some of the fears related to market distortions as described in the previous paragraph. Indeed, all enterprises would now be put on the same footing in relation to the use of CFC's, independently on whether they have signed the proposed agreement or not.

### **C. Conclusions**

This report thus shows that the condition under Decision 42/15 (v) has not been fulfilled. It however also shows that a new element was brought in by the Government of Morocco through their latest letter of 10 May 2004. The Executive Committee may wish to consider whether this new element may form a basis for further discussion on the matter.